UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4005-40	Lectures des sources historiques
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	3	Moodle
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

INKSETTER, LEILA	4875	inksetter.leila@uqam.ca	A-6260
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations – Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Bibliographie - Médiagraphie 6
7.1 Documentation obligatoire 6
7.2 Documentation complémentaire 6
8 Références 7
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 7
8.2 Document et Informations additionnelles 8
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 9
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 10
8.5 Compétences 11

1 DESCRIPTION DU COURS

Contenu général :
Ce cours à contenu variable vise à familiariser les personnes étudiantes à la lecture et à l'analyse de sources historiques, y compris celles issues des fouilles archéologiques, qu'il s'agisse des inscriptions, des manuscrits ou encore de la presse, des images, des cartes ou des diagrammes, des objets de la culture matérielle. Les thèmes proposés, tout comme le champ spatio-temporel concerné et les méthodes mobilisées, varient en fonction du titulaire du cours.

Contenu spécifique :
Comment peut-on reconstituer l'histoire de groupes sociaux qui n'ont généralement pas tenu leurs propres archives? Loin d'être inédite, cette réalité concerne un grand nombre de situations historiques, notamment celles associées aux groupes marginalisés. L'atelier cherche à explorer cette réalité, en prenant pour exemple l'histoire des Autochtones au Canada. En exploitant des sources créées en majorité par des allochtones, cet atelier montre comment on peut extraire des informations pertinentes pour reconstituer l'histoire des Autochtones à partir de documents qui répondaient à des intentions et des objectifs propres à leurs créateurs. Au fil des semaines, les étudiant.e.s seront exposé.e.s à une variété de sources et à leur traitement : documents administratifs, photos, cartes, récits d'explorateurs, sources orales, etc. Les étudiant.e.s examineront l'analyse d'un type de source qu'a effectuée un.e chercheur.euse, puis auront à réaliser un exercice concret en lien avec une source similaire.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de baccalauréat de 3 crédits est un cours optionnel. Aucun cours préalable n'est nécessaire.

Le cours a pour objectif de :

- Permettre aux étudiant.e.s de manipuler concrètement des sources primaires
- Étudier le traitement qu'en ont fait des chercheurs ou chercheuses
- Comprendre le potentiel interprétatif des sources et leurs limites
- Faire preuve de rigueur méthodologique lors du traitement de sources
- S'initier à la construction d'une problématique de recherche historique

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le cours se présente sous la forme d'atelier, axé sur la manipulation de sources primaires et la participation active des étudiant.e.s en séance. La professeure guidera la réflexion collective en proposant les lectures, en offrant des pistes de discussion et en fournissant des exercices concrets.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les séances d'ouverture et de fermeture (semaine 2 et 12) se dérouleront sous la forme de séminaire : après une courte présentation effectuée par la professeure, les étudiant.e.s discuteront des textes prévus pour la séance. Ces deux séances ont pour but, d'une part, de poser une amorce de réflexion théorique sur l'analyse de sources primaires en contexte autochtone, puis de l'autre, de dégager les thématiques principales à retenir à la fin de la session.

Pendant les séances 3 à 11, les étudiant.e.s travailleront chaque semaine sur une catégorie de source primaire. La séance s'ouvrira sur une mise en contexte effectuée par la professeure. Les étudiants seront ensuite invités à réaliser concrètement un exercice d'interprétation à partir d'une source primaire. La deuxième partie de la séance portera sur une discussion de groupe autour des résultats obtenus et la mise en parallèle avec le texte associé à la séance. Ce texte a été sélectionné pour exemplifier une contribution méthodologique intéressante en lien avec l'exploitation du type de source voulu.

La session se clôturera par la présentation des travaux des étudiant.e.s et leur mise en commun.

Une explication détaillée du déroulement de la session sera présentée à la première séance. Il est à noter qu'un ordinateur muni d'un accès à internet sera nécessaire pour participer au cours.

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL SUR UNE CATÉGORIE DE SOURCE PRIMAIRE

a) **Objectifs :**
L'objectif de cet exercice consiste à placer les étudiants dans une situation concrète d'analyse de source primaire.

b) **Démarche** :
Pendant huit semaines, les étudiant.e.s examineront tour à tour une catégorie de source primaire. La source primaire sélectionnée sera assez courte et sera disponible aux étudiant.e.s pendant la séance, sur Moodle. Les étudiant.e.s auront accès à une série de questions qui leur permettra d'en faire l'analyse. L'exercice prendra environ 1h30 à réaliser et sera à remettre sur Moodle à la fin du temps prévu pour l'exercice.

c) **Évaluation** :
Chaque exercice sera évalué sur 10 points, pour un total de 6 exercices comptabilisés (60% de la note finale).

NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION

a) **Objectifs :**
L'atelier repose sur un engagement de la part des étudiant.e.s quant au bon déroulement du cours et leur participation active pendant toute la session.

b) **Démarche** :
Les étudiant.e.s doivent arriver préparés à chaque séance afin de pouvoir contribuer de façon éclairée aux activités prévues, notamment aux discussions de groupe. Pour cela, ils ou elles devront avoir lu attentivement le ou les textes prévus avant la séance.

c) **Évaluation** :
La participation porte sur 10 points. La participation est évaluée sur la présence assidue en classe, la pertinence des interventions et la capacité de d'exprimer ses idées de façon claire, concise et courtoise vis-à-vis des autres participant.e.s.

NOM DE L'EXERCICE : EXPOSÉ ORAL

a) **Objectifs :**
Cet exercice a pour but de permettre aux étudiant.e.s de réaliser une recherche originale à partir de sources primaires.

b) **Démarche** :
Les étudiant.e.s auront à identifier un corpus de sources primaires (contenant entre 2 et 5 sources du même type), de choisir un angle d'interrogation et d'en extraire une interprétation. L'angle choisi devrait permettre d'interroger et de comparer les sources entre elles. Les étudiant.e.s présenteront leur travail à l'ensemble du groupe à la fin de la session dans un exposé oral d'environ 20 minutes, en expliquant les choix effectués, les interprétations obtenues et les limites interprétatives. Leur exposé fera ensuite l'objet d'une discussion collective, qui a pour but de proposer des pistes de bonification en vue de la production de la version finale écrite.

c) **Évaluation** :
L'exposé oral compte pour 10 points. Une grille d'évaluation sera présentée en début de session.

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL FINAL, VERSION ÉCRITE

a) **Objectifs :**
Cet exercice représente le plein aboutissement du travail réalisé pendant la session et constitue une version écrite et bonifiée de l'exposé oral partagé en groupe.

b) **Démarche** :
Dans un texte de 12 à 15 pages, les étudiants présentent leur corpus de sources, son contexte de production, de consultation et d'accès. Ils expliquent l'analyse à laquelle ils ont procédé, les interprétations possibles et leurs limites. Ils doivent aussi insérer leur travail dans l'historiographie sur le sujet. Des directives plus spécifiques et des suggestions de corpus seront fournies en début de session.

c) **Évaluation** :
Le travail final compte pour 20 points. Une grille d'évaluation sera présentée en début de session.

NB. L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (par exemple : ChatGPT) est strictement interdite.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travaux courts à réaliser en classe (6 x 10%)	**60**	**6 travaux à réaliser pendant la session**
Participation	**10**	**Tout au long de la session**
Exposé oral	**10**	**4 et 11 décembre**
Travail final	**20**	**16 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	4 septembre	Introduction	
2	11 septembre	Quelques considérations théoriques (format séminaire)	Dickason (1996) Associer les Amérindiens à l'histoire du Canada Morantz (2002) Lire la tradition orale, écrire l'histoire crie Naepels (2024) Quelques questions pour une anthropologie politique avec des archives
3	18 septembre	Récits d'explorateurs ou de voyageurs	Samson (1978) Ethnohistoire des Mushuau Innuts (1903-1910) d'après les ouvrages de M. Hubbard (1908) et W. Cabot (1912-1920)
4	25 septembre	Sources iconographiques : photos, cartes postales, peintures	Kerbiriou (1995) Le corpus photographique des missionnaires oblats de l'Ouest canadien
5	2 octobre	Faire parler les chiffres	Gélinas (2000) L'économie atikamekw au temps de la concurrence
6	9 octobre	Documents administratifs	Bousquet (2024) «Améliorer ces primitifs»
7	16 octobre	La représentation spatiale et sa réinterprétation	Chamberland (2004) Introduction. Le monde algonquin dans l'astrolabe de Champlain. L'armature des cartes N.F., 1656 et 1657
8	23 octobre	Semaine de lecture : pas de cours	
9	30 octobre	Recensements	Salaün (2024) Du recensement comme source au recensement comme objet
10	6 novembre	Pétitions	Frenette (2013) L'original de la pétition montagnaise du 8 avril 1847
11	13 novembre	Sources orales	Jérôme *et al*. (2024) Documenter la relocalisation forcée d'une communauté innue (Québec)
12	20 novembre	Croisement de sources et de perspectives (format séminaire)	Goudreau (2023) La présence autochtone au pays de Charlevoix Lainey (2013) Les colliers de wampum comme support mémoriel Tremblay (2006) Chez les Iroquoiens du Saint-Laurent
13	27 novembre	Débordement/travail personnel	
14	4 décembre	Exposés oraux	
15	11 décembre	Exposés oraux	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours se tiendra en présentiel. Conçu dans une formule atelier, le cours implique une participation active de la part des étudiant.e.s et nécessite leur présence assidue.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Les exercices qui se déroulent en classe sont à remettre sur Moodle avant la fin de la période prévue à cet effet. Le travail final est aussi à remettre sur Moodle.

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

La rétroaction sur les travaux se fait oralement en classe (correction de groupe). Les copies individuelles annotées et corrigées sont remises à l'étudiant.e. directement par Moodle.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référer au guide de présentation de la bibliographie : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16-1.pdf

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

La documentation obligatoire est fournie sur le Moodle du cours.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Des lectures complémentaires pourront être proposées.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.